



ASSOCIATION SAINT LOUIS DE GONZAGUE
 12 rue Benjamin Franklin 75116 PARIS
 Tél. 01 44 30 45 50
 Fax. 01 44 30 45 55

TARIFS 2018 - 2019

Périodes de facturation	1ère période	du 3 septembre 2018 au 21 décembre 2018	facture vers le 07-09-18
	2ème période	du 8 janvier 2019 au 13 avril 2019	facture vers le 19-10-18
	3ème période	du 30 avril 2019 au 6 juillet 2019	facture vers le 21-12-18

Les frais de scolarité sont payables à réception de facture pour les familles qui n'ont pas opté pour les prélèvements.

Facturation par période répartie sur 3 trimestres égaux		
	Total annuel	
OBLIGATOIRE		
CONTRIBUTION DES FAMILLES * (Famille Nombreuse - à partir du 3ème enfants, 50% de réduction sur la contribution)	Prépa ECE	3 018 €
	Lycée	2 829 €
	Collège	2 499 €
	Primaire	2 112 €
LANGUES VIVANTES Anglais + / Allemand + / Espagnol + Le premier enfant (aîné) paie le tarif complet, le second demi tarif, le troisième gratuit	3ème/4ème	189 €
	5ème/6ème	402 €
	7ème/8ème	369 €
	9ème/10ème	318 €
	11ème	69 €
FACULTATIF		
ETUDE DU SOIR SURVEILLEE inscription pour le trimestre	Lycée	1 jour 150 €
	Collège	2 jours 180 €
		3 jours 210 €
		4 jours 264 €
ETUDE SURVEILLEE inscription pour le trimestre	7ème/8ème/9ème	348 €

Facturation pour l'année sur la 1ère période		
REVUE FRANKLIN	Famille / an	54,00 €
(obligatoire sauf pour les élèves de Prépa ECE)		
COTISATION APEL	Par famille	38,20 €
25,60 €	pour les familles qui s'acquitteraient de la part nationale dans un autre établissement	
La cotisation APEL est proposée à toutes les familles.		
Elle comporte une part locale finançant les activités de l'APEL de Saint Louis de Gonzague et un part nationale réservée à l'UNAPEL et procurant notamment l'abonnement à "Famille et Education".		

* "contribution des familles" regroupe : frais de scolarité, carnet de correspondance, cotisations obligatoires, carte d'identité scolaire, les frais fixes de restauration.

Carte d'Identité Scolaire + Carte d'accès à la restauration

Toute carte perdue ou dégradée sera remplacée au **prix de 10 €** et sera portée sur la facturation. **L'élève se présentera à la Comptabilité à la récréation du matin afin de noter son nom sur la liste et pourra retirer sa carte à partir de 12 h 30 au même service.**

Pour tout changement de régime demi-pension - Externe - la carte sera remplacée aux **prix de 6 €**.
L'élève devra se présenter à la comptabilité à 12 h 30 afin d'y retirer sa nouvelle carte.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Nous vous recommandons les prélèvements afin d'éviter des lettres de rappel ou nous adresser les chèques en notant les dates d'encaissement souhaitées, ou paiement en ligne sur le site Ecole Directe

Pour les familles qui seraient intéressées par des prélèvements automatiques des frais de scolarité, il vous est toujours possible d'en faire la demande auprès de la comptabilité à Elisabeth CLAIREAU "e.claireau@franklinparis.com" qui vous adressera alors les documents nécessaires pour la mise en place au plus tôt.

Rappel des propositions de paiement :

1ère possibilité :

Règlement par chèque à réception de facture

2ème possibilité :

Règlement par prélèvement le 20 du mois, suivant la réception de la facture

3ème possibilité :

Règlement par prélèvement mensuel le 20 du mois suivant la réception de la facture.

En cas de départ définitif d'un élève en cours d'année, la scolarité est due pour la totalité de l'année, sauf cas exceptionnel et après accord de la direction financière.

DEPART D'UN ELEVE POUR L'ETRANGER EN COURS D'ANNEE

Départ à la demande des parents :

la scolarité est due en totalité à Franklin

Départ à la demande des professeurs :

la scolarité est défalquée du trimestre.

MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

IMPORTANT

Après les vacances de la Toussaint, aucune modification ne pourra intervenir en dehors des dates ci-dessous.

Les inscriptions à la demi-pension sont effectives pour le trimestre

Tout changement de statut DP ou Externe ne peut se faire qu'à chaque début de période. La demande doit être effectuée auprès de la Comptabilité par mail "e.claireau@franklinparis.com" :

le 14 décembre 2018 pour la 2ème période

le 12 avril 2019 pour la 3ème période

Pour les élèves du primaire, aviser également le Secrétariat du petit collège

RESTAURATION SCOLAIRE

DEMI-PENSION LYCEE - COLLEGE

sur le nombre de jours réels du trimestre

DEMI-PENSION PRIMAIRE

sur le nombre de jours réels du trimestre

TARIF UNIQUE

6,69 €

TARIF UNIQUE

6,12 €

	Nbre jours	1ère période	2ème période	3ème période		Nbre jours	1ère période	2ème période	3ème période
Lycée & Collège	5 jours	468,30 €	334,50 €	376,31 €	Primaire	4 jours	342,72 €	244,80 €	275,40 €
	4 jours	374,64 €	267,60 €	301,05 €		3 jours	257,04 €	183,60 €	206,55 €
<i>Lundi - Mardi</i>	3 jours	280,98 €	200,70 €	225,79 €	<i>Lundi - Mardi</i>	2 jours	171,36 €	122,40 €	137,70 €
<i>Mercredi - Jeudi</i>	2 jours	187,32 €	133,80 €	150,53 €	<i>Jeudi - Vendredi</i>	1 jour	85,68 €	61,20 €	68,85 €
<i>Vendredi</i>	1 jour	93,66 €	66,90 €	75,26 €					
EXTERNE		Prix unitaire 7,81 € le repas			EXTERNE		Prix unitaire 7,21 € le repas		

CLASSES PREPARATOIRES

débité sur la carte self **6,69 €** le repas du lundi au vendredi (5jours) ainsi que le repas du soir

Le solde de la carte self est facturé à chaque période

CAFETERIA Classes préparatoires -Terminales & Premières

Tarifification différenciée (frais fixes + repas)

Facturation en dehors des périodes

Frais postaux Les courriers en recommandé (concernant les factures impayées) sont à la charge des familles et seront facturés.

LIVRES Commandes effectuées par les professeurs, facturation à chaque élève concerné.

VOYAGES Des voyages sont proposés tout au long de l'année scolaire.

Un acompte est demandé avant le départ de ce voyage, le solde étant régularisé après la fin de celui-ci.

Après votre accord pour la participation d'un voyage, nous vous informons qu'il sera facturé même si votre enfant n'a pas participé sauf en cas de maladie et sur certificat médical. Restera à charge les frais de transport engagés et non remboursés par la prestataire

SORTIES Des sorties "théâtre-cinéma etc..." sont proposées tout au long de l'année scolaire.
Elles sont facturées lorsque la sortie est effectuée.

RETRAITES Elles sont facturées lorsque la retraite est effectuée.

Examen First Certificate etc ... Ils sont facturés lors de l'inscription définitive de l'élève.

FOURNITURES SCOLAIRES (Primaire)

Elles sont facturées selon les besoins de chaque classe à la 1ère période pour la rentrée, à la fin de la 3ème période pour le courant de l'année.

PRE-RENTREE Prépa

à titre indicatif (*)	250 €
------------------------------	-------

Facturation lors de la fin du séjour.

AFFILIATION CPAM

Prépa (*)	217 €
------------------	-------

(*) Tarif 2017/ 2018 non communiqué pour 2018-2019